

L'honorable M. Langlois: J'aimerais commenter la déclaration du chef de l'opposition. L'article 13 du Règlement prévoit que lorsque le Sénat s'ajourne le vendredi il s'ajourne jusqu'au lundi suivant. Cependant, puisque nous sommes aujourd'hui samedi, ma motion se trouve justifiée. Le Sénat se réunit lundi simplement au cas où nous recevions un rapport du comité sénatorial permanent des banques et du commerce et qu'il nous faille régler d'autres questions prévues à l'ordre du jour. Une fois ces travaux terminés et s'il n'y en a pas d'autres, le Sénat s'ajournera jusqu'à l'appel du timbre.

L'honorable Paul Martin: Avant que nous ne nous ajournions, j'aimerais dire au chef de l'opposition qu'il ne manquera à personne autant qu'à moi et que je lui adresse mes meilleurs souhaits ainsi qu'à sa femme et au nouveau membre de sa famille.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, puis-je saisir cette occasion de vous informer que je viens juste d'être avisé que je deviens grand-père pour la première fois.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne au lundi 20 décembre 1971 à 2 heures de l'après-midi.)
